

Compte rendu réunion du Conseil Municipal

Du 15 décembre 2018

Date de convocation : 11/12/2018

PRESENTS : M. ZDAN Michel, Mme DEMESSANCE Florence, M. LORRAIN Jean-Luc, M. DA SILVA CORREIA Manuel, Mme DJOURI Fadhéla, M. OLIVA Charles, M. SAJDAK Henri, Mme FLOURY Clara, Mme RAMAHERARIRANY Liliane.

EXCUSEE : Mme RIZZO Nadine (pouvoir donné à M. LORRAIN Jean-Luc).

ABSENTES : Mme LOUPADIERE Lynda, Mme ROBECQUE Amandine, Mme MANFRINATO Mélissa

Monsieur DA SILVA CORREIA Manuel a été élu secrétaire

Monsieur le Maire souhaite rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- *Mise en conformité pour personnes handicapées du Bâtiment WC Publics.*
- *Création local pour mise à disposition l'antenne RADIO OCCITANIE*
- *Devis acquisition tracteur tondeuse*

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de rajouter les points énumérés ci-dessus à l'ordre du jour.

COMPTE RENDU :

-1) Délibération n° 2018 – 89 – Mise en conformité pour personnes handicapées du Bâtiment WC Publics

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a fait appel à l'entreprise GARRIGUES de Grazac pour la mise en conformité pour personnes handicapées du bâtiment WC Publics situé à côté de la Mairie.

En effet, ce bâtiment est un module préfabriqué posé sur une dalle et composé de 3 zones dont 2 cabines sanitaires et 1 hall équipé de plusieurs urinoirs.

L'accès nécessite de franchir des marches d'environ 20 cm et les passages sont restreints. Il s'agit donc de créer un accès franchissable, sans marche, et une seule entrée principale aux normes PMR.

Cela réduira certes le nombre de points d'aisance mais permettra d'avoir un équipement principal aux normes PMR, complété d'un urinoir latéral.

Monsieur le Maire présente le devis pour un montant de 13 541.12 € HT et demande au Conseil Municipal l'autorisation de demander toutes subventions pouvant être attribuer pour le financement de ce projet (Etat, Région, Conseil Départemental...).

Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise GARRIGUES pour un montant de 13 541.12 € HT et autorise Monsieur le Maire à demander toutes subventions pouvant être attribuer pour le financement de ce projet (Etat, Région, Conseil Départemental...).

-2) Délibération n° 2018 - 90 – Création local pour mise à disposition l'antenne RADIO OCCITANIE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2016-32 du 18 juillet 2016 concernant la mise à disposition du bâtiment communal (bibliothèque) pour l'antenne Radio Occitanie et la délibération n° 2017-47 du 27 octobre 2017 concernant la reconduction de la mise à disposition.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame LORRAIN Patricia – Présidente de l'association AVE du 3 septembre 2018 demandant un élargissement des heures d'ouverture de la bibliothèque qui ne serait pas compatible avec les horaires de l'antenne Radio Occitanie.

En effet, à ce jour la bibliothèque étant ouverte au public, Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal la nécessité de déplacer le matériel et de créer un local pour cette activité qui sera adossé au bâtiment WC Publics.

Pour cela, Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a fait appel à l'entreprise GARRIGUES de Grazac pour la création d'un local.

Il présente le devis pour un montant de 6 909.86 € HT et demande au Conseil Municipal l'autorisation de demander toutes subventions pouvant être attribuer pour le financement de ce projet (Etat, Région, Conseil Départemental...).

Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise GARRIGUES pour un montant de 6 909.86 € HT et autorise Monsieur le Maire à demander toutes subventions pouvant être attribuer pour le financement de ce projet (Etat, Région, Conseil Départemental...).

-3) Délibération n° 2018 – 91 – Création d'une commande d'éclairage public pour raccordement distributeur de viennoiserie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la Commune du 13 novembre 2018 concernant la création d'une commande d'éclairage public PXX Mairie – Référence : 6 BT 483, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération suivante :

- Création d'une commande d'éclairage public à proximité de la cabine téléphonique devant la Mairie (emplacement précis à voir avec la Commune) équipée d'une HA 2 départs radiopilotée.
- Déconnexion du départ n° 3 de la commande P1 Village.
- Reprise de ce départ sur la nouvelle commande créée.
- Raccordement du distributeur automatique de pain en amont du contacteur d'éclairage public (pour permettre un fonctionnement 24h/24) en le protégeant avec un différentiel 30 mA.
- Le raccordement du distributeur avec son différentiel sera bien identifié dans le coffret par un système d'étiquette pérenne.

Compte tenu des éléments applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la Commune se calculerait comme suit :

• TVA (récupérée par le SDEHG)	650 €
• Part SDEHG	2 640 €
• Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	835 €
<hr/>	
TOTAL	4 125 €

Le Conseil Municipal approuve l'Avant-Projet Sommaire et décide de couvrir la part restant à la charge de la Commune sur ses fonds propres.

-4) Délibération n° 2018 – 92 – Indemnité de conseil Trésorière

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les dispositions de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de Conseil pouvant être allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveur des Communes et Établissements Publics.

L'indemnité de Conseil pour l'année 2018 s'élève à 371.18 € Brut.

Le Conseil Municipal, n'accepte pas le versement de l'indemnité de conseil à Mme COHEN Danielle avec 4 voix Pour – 4 voix Abstentions et 2 voix Contre.

-5) Délibération n° 2018 – 93 – Devis tracteur tondeuse

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a fait appel pour l'achat d'un tracteur tondeuse pour l'entretien de petits espaces verts. Il présente 3 devis à savoir :

- Le devis de la société BABOULET de Estancarbon s'élevant à 1749.17 € HT
- Le devis de la société PICARD d'Auterive s'élevant à 2532.66 € HT
- Le devis de la société MOTOCULTURE de Carbonne s'élevant à 2408.33 € HT

Le Conseil Municipal accepte l'achat d'un tracteur tondeuse et accepte le devis de la société PICARD d'Auterive pour un montant de 2532.66 € HT. Autorise Monsieur le Maire à demander une subvention au Conseil Départemental

Questions diverses

Néant

Séance levée à 19H30

Approuvé le 25 janvier 2019 à l'unanimité

M. ZDAN	Mme LOUPADIERE
M. LORRAIN	Mme ROBECQUE
Mme DEMESSANCE	Mme DJOURI
Mme MANFRINATO	Mme RAMAHERIRARINY
Mme RIZZO	Mme FLOURY
M. SAJDAK	M. OLIVA
M. DA SILVA CORREIA	